



GRILLE TARIFAIRE 2023

Chaque salarié doit être comptabilisé pour 1 unité quel que soit son temps de travail.

NOUVEL ADHERENT	TARIF HT	TARIF TTC
Entreprises de droit privé et Associations		
• Droit d'entrée par salarié en CDD, CDI	15.00 €	18.00 €
• Cotisation par salarié	87.00€	104.40 €
Total à payer	102.00 €	122.40 €
Etablissements relevant de la fonction étatique, hospitalière, et territoriale		
Tarification fixée par convention		

ENTREPRISE ADHERENTE COTISATION ANNUELLE	TARIF HT	TARIF TTC
Salariés déclarés au 1^{er} janvier		
• Par salarié	87.00 €	104.40 €
Salariés embauchés après le 1^{er} janvier (quel que soit la durée de présence dans l'entreprise) - Facturation chaque fin de semestre		
• Par salarié	87.00 €	104.40 €
Facturation des rendez-vous non excusés 48 h à l'avance		
• Rendez-vous perdu	50.00 €	60.00 €
Frais de radiation suite non-paiement de la cotisation ou de factures		
<ul style="list-style-type: none"> • Suite à 2 relances et 1 mise en demeure, radiation de l'entreprise au bout de 120 jours avec des frais de pénalité de 10% sur le montant dû et 120 HT de frais de radiation. En cas de ré-adhésion, les arriérés seront dus. 		
TARIFS SPECIFIQUES		
• SALARIES INTERIMAIRES	97.00 €	116.40 €
• SALARIES SPECIFIQUES (nous consulter)	102.00 €	122.40 €

A NOTER !

Retrouver nos offres de service comprises dans la cotisation sur notre brochure d'informations : Actions en entreprises - Conseils aux employeurs - Suivi individuel des salariés.